

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

TEN/1

1er octobre 1955

Distribution spéciale

PARTIES CONTRACTANTES

Dixième session

DISTRIBUTION DES DOCUMENTS

Dispositions prévues pour la dixième session

Conformément à la pratique suivie lors de sessions précédentes, la distribution régulière des documents destinés aux parties contractantes et aux organisations sera effectuée de la manière suivante durant la dixième session:

- 1) la distribution de tous les documents aux destinataires hors d'Europe sera suspendue à partir du 10 octobre jusqu'à la fin de la dixième session, les documents publiés durant cette période étant remis directement aux membres des délégations qui seront priés de bien vouloir les transmettre à leur gouvernement respectif et aux organisations;
- 2) la distribution de tous les documents aux parties contractantes en Europe, de même qu'à celles qui reçoivent ces documents à une adresse en Europe pour transmission ultérieure, sera suspendue à partir du 21 octobre jusqu'à la fin de la dixième session; dans ce cas également, les documents seront remis directement aux délégations avec prière de les faire parvenir à leur gouvernement et aux organisations;
- 3) la distribution exceptionnelle (distribution limitée) de documents par poste aérienne faite à certaines parties contractantes et organisations qui se trouvent à une grande distance du siège du secrétariat sera suspendue à partir du 18 octobre 1955 jusqu'à la fin de la dixième session.

Les présentes dispositions ne modifient en rien la distribution des documents aux délégués permanents qui résident à Genève et aux représentants des parties contractantes auprès du secrétariat qui reçoivent régulièrement des documents pour leur propre usage et (ou) pour transmission à leur gouvernement respectif.

Dès leur arrivée à Genève, les délégations sont invitées à faire connaître au fonctionnaire chargé du service des conférences, l'adresse à laquelle elles désirent recevoir les documents qui leur sont destinés.

Après la clôture de la session, le système normal de distribution adopté dans l'intervalle des sessions sera rétabli dans tous les cas visés aux paragraphes 1 à 3 ci-dessus.

GENERAL AGREEMENT ON TARIFFS AND TRADE

TEN/1
1 October 1955
Special Distribution

CONTRACTING PARTIES Tenth Session

DISTRIBUTION OF DOCUMENTS

Arrangements for the Tenth Session

In accordance with previous practice the regular distribution of documents to contracting parties and organizations just before and during the Tenth Session will be modified as follows:

- (1) the distribution of all documents to addresses outside Europe will be discontinued as from 10 October until the end of the Tenth Session; the documents issued from that date until the end of the Session will be distributed directly to delegations who will be responsible for forwarding them to their governments and organizations;
- (2) the distribution of all documents to contracting parties in Europe, and to those receiving their documents at addresses in Europe for forwarding, will be discontinued as from 21 October until the end of the Tenth Session; likewise, any documents issued from that date until the end of the Session will be distributed directly to delegations who will be responsible for forwarding them to their governments and organizations;
- (3) the exceptional limited distribution of documents by airmail to certain contracting parties and organizations situated at long distance from the seat of the secretariat will be discontinued as from 18 October 1955 until the end of the Tenth Session.

Nothing herein affects the distribution made to liaison officers and permanent representatives situated in Geneva who regularly receive documents for themselves and/or for transmittal to their governments.

Delegations are invited, immediately upon their arrival in Geneva, to inform the Conference Officer of their office address at which they wish to receive the documents being held for them.

At the close of the Session the regular intersessional distribution will be resumed in all cases outlined in paragraphs 1 to 3 above.